



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 17/11/2017

Reçu en préfecture le 17/11/2017

Affiché le 20/11/17 SLO

ID : 045-200005932-20171114-2017_06_114B-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 novembre 2017

2017-06-114

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-sept, le 14 novembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 novembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouv-le-Potier : M. Pascal HERRERO, M. Gilles BILLIOT

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Vincent CALVO à
M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Stéphanie CHARRON à
M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

ABSENTES EXCUSEES : Mme Elysaabeth CATOIRE, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Modification des membres des commissions communautaires de la CCPS

Il est proposé de modifier la composition de la commission communautaire « Tourisme et culture », suite à la
démission d'un conseiller municipal y siégeant, Marc Brynhole.

Il est rappelé que les commissions sont composées de conseillers communautaires. Le Conseil a toutefois prévu,
conformément à l'article L.5211-40-1 du CGCT, la participation de conseillers municipaux des Communes
membres.

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit
déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siégeront aux différentes
commissions communautaires créées. La composition doit respecter le principe de la représentation
proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Lors du Conseil Communautaire du 17 janvier 2017, 19 membres, Conseillers
7 communes, ont été désignés pour siéger au sein de la commission « Tourisme
démission, de modifier la liste de cette commission.

Envoyé en préfecture le 17/11/2017.
Communautaires ou municipaux des
Reçu en préfecture le 17/11/2017
et Culture ». Il convient suite à une
Affiché le
ID : 045-200005932-20171114-2017_06_114B-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,

DESIGNE pour la commission « Tourisme et culture », Emmanuel Fournier, en remplacement de Marc Brynhole,
et de modifier en conséquence la composition de cette commission.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE